



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2020 N°3  
8 janvier 2020



- Décisions du 2 janvier 2020 portant délégation de signature :	
*ordre général	P 2
*ordonnateurs secondaires	P 6
*marchés	P 12
*achats	P 19

**Direction territoriale Rhône Saône**

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



## **D E C I S I O N**

### **Portant délégation de signature**

#### **La Directrice territoriale de VNF RHÔNE SAÔNE**

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 24 septembre 2019 portant création et attributions de la Division de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Grande Saône à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canal du Rhône au Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions du Service Fluvial Lyonnais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

## **D E C I D E**

### **Article 1er**

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD, délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur adjoint,

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD et de M. Olivier NOROTTE délégation de signature est donnée pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, et à l'exception du point I de l'article 1er portant sur les marchés publics, au personnes ci-après :

M. Bruno VIDAL, secrétaire général, et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Eric POIRSON, adjoint,  
M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Sylvain ROBICHON, adjoint,  
M. Steven HALL, responsable de la direction de la gestion durable.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD et de M. Olivier NOROTTE délégation de signature est donnée pour signer tous documents relatifs aux affaires courantes juridiques (à l'exception de tout engagement juridique du service) et, en cas d'urgence, agir en justice, déposer plainte (article 1 paragraphe III de la délégation de pouvoir du directeur général), à :

Mme Sandrine SAUZIN, responsable du pôle juridique et marchés et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Fabrice Jury, adjoint

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD et de M. Olivier NOROTTE délégation de signature est donnée pour prendre tout acte, décision ou avis relatifs aux occupations temporaires de prise ou rejet d'eau du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total annuel ne dépassant pas 6 000 €, à :

M. Sylvain ROBICHON, responsable du bureau gestion domaniale – direction du développement

## **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD et de M. Olivier NOROTTE délégation de signature est donnée pour prendre tout acte, décision ou avis relatifs aux occupations temporaires de prise ou rejet d'eau du domaine public fluvial portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total annuel ne dépassant pas 1 000 € et dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, à :

Mme Marylène DE OLIVEIRA, chargée de gestion domaniale au bureau gestion domaniale – direction du développement  
Mme Muriel MARILLIER, chargée de gestion domaniale au bureau gestion domaniale – direction du développement

## **Article 6**

a) En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD et de M. Olivier NOROTTE délégation de signature est donnée pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total, rapporté à l'année, ne dépassant pas 6 000 €, à l'exclusion :

- des occupations temporaires de prise ou rejet d'eau
- des autorisations ou conventions délivrées à titre gratuit
- des autorisations ou conventions dont le bénéficiaire est un agent de VNF ou un agent public (en activité ou non)

b) Pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemin de halage,

Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-1

### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD et de M. Olivier NOROTTE délégation de signature est donnée pour prendre toute autorisation d'occupation temporaire « escales » sur le domaine géré par Voies navigables de France d'un montant total annuel prévisionnel inférieur à 50 000 €, à :

Mme Malvina KELLER-RICHEZ, Responsable du bureau tourisme, territoires, concessions portuaires  
– direction du développement

### **Article 8**

La décision du 28 octobre 2019 est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

**Fait à LYON, le 02.01.2020**

**Cécile AVEZARD**  
**Signé**  
**La Directrice territoriale**  
**de Voies navigables de France**  
**RHONE SAONE**

**Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France**

**ANNEXE I-1**

**Liste des agents ayant délégation de signature**

**- pour signer des décisions d'occupation temporaire d'un montant inférieur à 6 000 €, hors occupations temporaires de prise ou rejet d'eau, occupations à titre gratuit et occupations bénéficiant à un agent**

**- pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemins de halage**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Hélène LARMET	Responsable de la subdivision de Frontignan
Guillaume CHAUVEL	Responsable de la subdivision de Grand Delta
Maryline REVOL	Cheffe du Service Fluvial Lyonnais
Jean-Yves ROUSSELLE	Responsable de l'UTI Grande Saône
Jérôme QUITTARD	Chef de l'UTI Petite Saône
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de l'UTI Canal du Rhône au Rhin
Jean-Paul FAUDOT	Chargé de mission UTI Canal du Rhône au Rhin
Philippe SCHNEIDER	Adjoint au responsable de la subdivision de Frontignan
Georges PIGNOT	Adjoint au responsable de la subdivision du Grand Delta
Éric TISSIER	Adjoint au chef du Service Fluvial Lyonnais
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de l'UTI Grande Saône
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de de l'UTI Grande Saône
Catherine LUC	Adjoint au chef de l'UTI Petite Saône
David JACQUES	Responsable Domaine et Sécurité de l'UTI Petite Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de l'UTI Canal du Rhône au Rhin
Pauline DECOIN	Responsable projets de développement et gestion domaniale au Service Fluvial Lyonnais



**D E C I S I O N**  
**Portant délégation de signature**  
**Relative à la compétence d'ordonnateur secondaire**

**La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 24 septembre 2019 portant création et attributions de la Division de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage à compter du 1er octobre 2019,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Grande Saône à compter du 1er janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canal du Rhône au Rhin à compter du 1er janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions du Service Fluvial Lyonnais à compter du 1er janvier 2020,

**D E C I D E**

**Article 1er**

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Cécile AVEZARD, Directrice territoriale Rhône-Saône délégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint,

Et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Cécile AVEZARD et de M. Olivier NOROTTE, à :

M. Christophe WENDLING, directeur des subdivisions,

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Cécile AVEZARD, de M. Olivier NOROTTE et de M. WENDLING délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, M. Sylvain ROBICHON adjoint,  
M. Steven HALL, responsable de la direction de la gestion durable.

Pour signer :

- Tout engagement juridique relatif aux dépenses
- Les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature
- La certification du service fait

## **Article 3**

Délégation de signature est donnée aux responsables d'unité comptable désignés dans le tableau annexe I- 1, pour signer tout engagement juridique relatif aux dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

## **Article 4**

Délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement des responsables d'unité comptable, aux agents désignés dans le tableau annexe I-2 pour signer tout engagement juridique relatif aux dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

## **Article 5**

Délégation de signature est donnée à M. Bruno VIDAL, secrétaire général et responsable par intérim du centre de services partagés pour :

- Effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement,
- Signer, dans le cadre de ses attributions et compétences fonctionnelles comme temporaires :
  - Tout engagement juridique relatif aux dépenses.
  - Les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature.
  - Les demandes de paiement et les pièces y afférentes.
  - La certification du service fait.

En son absence ou en cas d'empêchement de M. Bruno VIDAL, la même délégation de signature est donnée à :

M. Eric POIRSON, adjoint ainsi qu'à M. Mathieu BUPTO, comptable.

## **Article 6**

Délégation de signature est donnée aux agents du centre de services partagés désignés dans l'annexe I-3 pour certifier le service fait.

## **Article 7**

La décision du 28 octobre 2019 relative à la compétence d'ordonnateur secondaire est abrogée. La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

**Fait à LYON, le 02.01.2020**

**Cécile AVEZARD**

**Signé**

**La Directrice territoriale  
De Voies Navigables de France  
RHONE SAONE**

# Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

## ANNEXE I-1

**Liste des responsables d'unité comptable ayant délégation de signature  
En matière d'engagement juridique relatif aux dépenses  
Et de pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Unité comptable</b>
Guillaume CHAUVEL	Responsable de la subdivision Grand Delta	Grand Delta
LARMET Hélène	Responsable de la subdivision de Frontignan	Frontignan
Jérôme QUITTARD	Chef de l'UTI Petite Saône	Petite Saône
Maryline REVOL	Cheffe du Service Fluvial Lyonnais	UTI SFL
Jean-Yves ROUSSELLE	Responsable de l'UTI Grande Saône	Mâcon/Chalon-sur-Saône
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de l'UTI Canal du Rhône au Rhin	UTI CRR
Mélanie MANGE	Responsable du bureau Moyens généraux, parc, immobilier	SG -BMGPI
N.	Responsable du centre de services partagés	SG-CSP

# Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

## ANNEXE I-2

### Liste des agents ayant délégation de signature En cas d'absence ou d'empêchement des responsables d'unité comptable

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Georges PIGNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de de l'UTI Grande Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de l'UTI Canal du Rhône au Rhin
Jean-Paul FAUDOT	Chargé de mission UTI Canal du Rhône au Rhin
Philippe SCHNEIDER	Adjoint au responsable de la subdivision de Frontignan
Éric TISSIER	Adjoint au chef du Service Fluvial Lyonnais
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de l'UTI Grande Saône
Natacha LAVAL	Adjointe au responsable du bureau Ressources humaines et formation
Catherine LUC	Adjoint au Chef de l'UTI Petite Saône
N.	Adjoint au responsable du centre de services partagés

# Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

## ANNEXE I-3

### Liste des agents ayant délégation de signature Pour la certification du service fait

Nom	Fonction
Mathieu BUPTO	Comptable
Jean-Marie ROSSETTI	Comptable
Jean FIAN	Comptable
Patrick BALLOFFET	Comptable
Cécile JULLIARD	Comptable
Pascale ROSSIGNOL	Comptable
Widad BEJAOU	Comptable
Malorie MASSE	Comptable



**D E C I S I O N**  
**Portant délégation de signature**  
**En matière de marchés publics**

**La Directrice territoriale de VNF RHÔNE SAÔNE**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 24 septembre 2019 portant création et attributions de la Division de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage à compter du 1er octobre 2019,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Grande Saône à compter du 1er janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canal du Rhône au Rhin à compter du 1er janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions du Service Fluvial Lyonnais à compter du 1er janvier 2020,

**D E C I D E**

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD, directrice territoriale Rhône-Saône, à :

M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint,

Et, en cas d'absence ou d'empêchement Mme Cécile AVEZARD, directrice territoriale Rhône-Saône et M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint, à :

M. Bruno VIDAL secrétaire général,

Pour signer tout acte et décision en matière de marchés publics tels que définis au paragraphe I de l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 mars 2014 modifiée par décision du 13 juillet 2015, à savoir :

- Conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, et accords-cadres, d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accords-cadres, quel qu'en soit le montant,
- Prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accord-cadre, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Bruno VIDAL, et en cas d'absence et d'empêchement de sa part à M. Eric POIRSON, adjoint  
M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M Sylvain ROBICHON adjoint,  
M. Steven HALL, responsable de la direction de la gestion durable,

Pour signer les actes et décisions en vue de :

- Conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre et accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

## **Article 3**

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux chefs d'unités, chefs de subdivisions désignés dans l'annexe I-1, et, en cas d'absence ou d'empêchement, aux adjoints désignés dans l'annexe I-2, pour signer les actes et décisions en vue de :

- Conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- Conclure tout marché de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 20 000 € HT.

## **Article 4**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans les tableaux des annexes I-2 et I-3, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour signer les actes et décisions en vue de :

- Conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 € HT.

## **Article 5**

La décision du 28 octobre 2019 en matière de marchés publics est abrogée

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

**Fait à LYON, le 02.01.2020**

**Cécile AVEZARD**

**Signé**

**La Directrice territoriale  
De Voies navigables de France  
RHONE SAONE**

**Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France**

**ANNEXE I-1**

**Liste des chefs d'unités, chefs de subdivision et adjoints ayant délégation de signature  
Pour l'article 3  
(Marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre< 20 000 € HT)**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Thomas MOMBER	Responsable du bureau Maintenance (DGD)
Karine PASCAL	Responsable du bureau Environnement Gestion Hydraulique (DGD)
Guillaume DEBIEN	Responsable bureau Exploitation Sécurité de la Navigation (DGD)
Alain BERNARD	Responsable du bureau Informatisation (SG)
Mélanie MANGE	Responsable du bureau Moyens généraux et parc, Immobilier (SG)
Caroline FROMENT	Responsable du bureau Sécurité prévention (SG)
Sandrine SAUZIN	Responsable du pôle juridique et marchés (Direction)
Fabrice JURY	Adjoint au responsable du pôle juridique et marchés (Direction)
Malvina KELLER-RICHEZ	Responsable du bureau Tourisme, territoires, concessions portuaires (DDEV)
Rachid BIOUD	Responsable du bureau économie, transport et prospective (DDEV)
Guillaume CHAUVEL	Responsable de la subdivision de Grand Delta
Hélène LARMET	Responsable de la subdivision de Frontignan
Jérôme QUITTARD	Chef de l'UTI Petite Saône
Maryline REVOL	Cheffe du Service Fluvial Lyonnais
Jean-Yves ROUSSELLE	Responsable de l'UTI Grande Saône
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de l'UTI Canal du Rhône au Rhin
Cécile COHAS	Chargée recherche et innovation

**Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France**

**ANNEXE I-2**

**Liste des agents ayant délégation de signature**

**Pour l'article 3 (marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre < 20 000 € HT) en cas d'absence du chef de bureau, de subdivision ou d'UTI**

**Et pour l'article 4 (marchés < 15 000 € hors prestations intellectuelles)**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Georges PIGNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de l'UTI Grande Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de l'UTI Canal du Rhône au Rhin
Jean-Paul FAUDOT	Chargé de mission mise en place de l'UTI Canal du Rhône au Rhin
Eric TISSIER	Adjoint au chef du Service Fluvial Lyonnais
Philippe SCHNEIDER	Adjoint au responsable de la subdivision de Frontignan
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de l'UTI Grande Saône
Natacha LAVAL	Adjointe au responsable du bureau Ressources humaines et formation
Catherine LUC	Adjoint au Chef de l'UTI Petite Saône

**Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France**

**ANNEXE I-3**

**Liste des agents ayant délégation de signature  
Pour l'article 4 (marchés < 15 000 € hors prestations intellectuelles)**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
<b>Direction –communication</b>	
Aurélie FRANCHI	Responsable du bureau Communication
<b>Subdivision de Grand Delta</b>	
Joseph VIOLLIN	Responsable du Pôle sécurité de la navigation
Adrien DRAHON	Responsable du centre d'exploitation de St Gilles
<b>UTI Grande Saône</b>	
Sébastien COLLARD	Responsable exploitation des ouvrages, gestion hydraulique et sécurité de la navigation
Serge SAHUC	Responsable bathymétrie
Philippe MAUGER	Responsable maintenance spécialisée et ingénierie des ouvrages
Jean-Sylvère PATER	Adjoint au responsable maintenance spécialisée et ingénierie des ouvrages
Sébastien TYNEVEZ	Chef d'équipe MSO Mâcon
Philippe ROCHE	Chef d'équipe MSO Seurre
Philippe BRUNIER-COULIN	Chargé d'opération linéaire, travaux environnementaux et développement Chalon
Sylvain CIERNIAK	Chargé d'opération linéaire, travaux environnementaux et développement Mâcon
Éric BARON	Référent maintenance des linéaires, gestion des matériels et bâtiments et hygiène et sécurité à Chalon et Seurre
Lionel CONVERT	Référent Gestion du domaine public fluvial
<b>Subdivision de Frontignan</b>	
Bruno DEPERRIAUX	Responsable matériel
Gilles PUARD	Responsable chantiers
David ROYER	Responsable du centre de Palavas
<b>UTI Petite Saône</b>	
Hervé PIETRYKOWSKI	Responsable maintenance spécialisée du linéaire et exploitation

Davis JACQUES	Responsable domaine et sécurité
Bernard VANDAELE	Responsable ingénierie de proximité
Jean-Jacques MILLERAND	Responsable maintenance spécialisée sur ouvrages
Christophe PAQUET	Responsable QSE et matériel
Julien VIEILLARD	Responsable MSO/HEA Port-sur-Saône
<b>Service Fluvial Lyonnais</b>	
Vincent PRIN-ABEIL	Responsable réglementaire et environnement – référent Rhône
Thierry SADONNET	Responsable travaux - ingénierie référent Saône
Pauline DECOIN	Responsable projets de développement et gestion domaniale
Luc NEYRAND	Responsable du centre Fillon
<b>UTI Canal du Rhône au Rhin</b>	
Bruno BEDEAUX	Responsable des équipes MSO de Besançon à Montbéliard
Jean GUILLEMOT	Responsable pôle Exploitation et responsable centre Dôle et PC
Charles FIGUEROO	Responsable entretien / exploitation centre Besançon
Patrice MOTTNER	Responsable entretien / exploitation centre Montbéliard
Éric VUILLIER	Responsable du pôle ingénierie
Claude CHANIET	Adjoint au responsable du pôle ingénierie
Vincent THEVENOT	Responsable du pôle Domaine
Régis FRANCIOLI	Responsable du pôle MSO
Élise MAGNIN-RUDELLI	Chargée des maisons éclusières
Alexandre COUR	Responsable du pôle Support
Olivier BARTHE	Ingénieur MSO -Dole
Camille BOITET	Gestionnaire de flotte



**DECISION**  
**Portant délégation de signature**  
**En matière d'achats inférieurs à 1000 € HT**

**La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 24 septembre 2019 portant création et attributions de la Division de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage à compter du 1er octobre 2019,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Grande Saône à compter du 1er janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canal du Rhône au Rhin à compter du 1er janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions du Service Fluvial Lyonnais à compter du 1er janvier 2020,

**DECIDE**

**Article 1er**

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Cécile AVEZARD, Directrice territoriale Rhône-Saône délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau annexe I-1, dans la limite de leurs attributions et compétences, et sous le contrôle des chefs de subdivisions et chef d'unité comptable, pour signer les actes et décisions en matière d'achats de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 1 000 € HT.

## **Article 2**

La décision du 28 octobre 2019 en matière d'achats inférieurs à 1000 euros est abrogée. La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

**Fait à LYON, le 02.01.2020**

**Cécile AVEZARD**  
**Signé**  
**La Directrice territoriale**  
**De Voies navigables de France**  
**RHONE SAONE**

# Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

## ANNEXE I-1

### Liste des agents ayant délégation de signature Pour effectuer des achats inférieurs à 1000 € HT

Nom	Fonction
<b>Direction - Communication</b>	
BLANCHON Didier	Gestionnaire de la vedette le Rhône
<b>Subdivision de Grand Delta</b>	
SUAU Emmanuel	Responsable maintenance
DAURET Jacques	Maintenance des ouvrages
LE BAS Jean-Claude	Maintenance du linéaire CE St Gilles
Laurent RAZZINI	Travaux Bâtiment
BENOUAHAB Salima	Comptable et gestionnaire budget
<b>UTI Grande Saône</b>	
DUBOIS Evelyne	Responsable du bureau administratif et comptable
MATHURIAU Rémy	Chef d'équipe fonctionnel MSL – Atelier Mâcon
BIEVLIET Christophe	Chef d'équipe hydrographe
RIGOLLET Cyril	Chef d'équipe MSL - Atelier Chalon
DANDRIEUX Christophe	Chef de poste exploitation des ouvrages Rochetaillée / Couzon
CONVERT Lionel	Référent gestion domaniale pour l'UTI
Baptiste FEVRE	Agent de maintenance ouvrages
<b>Subdivision de Frontignan</b>	
DELBAR Myriam	Gestionnaire comptable
<b>UTI Canal du Rhône au Rhin</b>	
COGET Mickaël	Chef d'équipe brigade de Dole
CHARRIERE Yann	Chef d'équipe brigade de Baumes-les-Dames
NICOLAS Jérôme	Chef d'équipe MSL d'Appenans
BIGNET Gérard	Chef d'équipe MSL Moulin des Malades
BIENAIME Isabelle	Chef d'équipe brigade de Besançon/Montbéliard
PAOLI Claude	Chef d'équipe brigade d'Appenans
N.	Chef d'équipe brigade de Casamène
N.	Chef d'équipe MSL Besançon

HUMBERT Dominique	Chef d'équipe maintenance MSO Besançon
N.	Chef d'équipe brigade Moulin des Malades
VIEL Christelle	Secrétaire et assistante administrative support Dole
PELLIER Aymé	Agent de maintenance
LAURENCE Sandrine	Référente commande publique et RH
<b>UTI Petite Saône</b>	
BONADEI Édouard	Chef d'équipe exploitation
CLAVIER Dominique	Chef d'équipe maintenance spécialisée du linéaire
JAONAH Jean-Charles	Chef d'équipe exploitation secteur Auxonne
LEBLEUX Jacky	Chef d'équipe maintenance spécialisée du linéaire
DENIZOT Christophe	Chef d'équipe exploitation
VACELET Pierre	Chef d'équipe exploitation
JOLY Michèle	Adjoint administratif
<b>Service Fluvial Lyonnais</b>	
N.	Chef d'équipe du centre de Fillon
COQUELIN Bernard	Responsable achats et Correspondant local Hygiène et Sécurité